



Doctorat en droit

INNOVATION SCIENCE TECHNOLOGIE DROIT

La Faculté de droit de l'Université de Montréal lance une nouvelle option doctorale sur le thème *Innovation, sciences, technologies et droit*. Misant sur un corps professoral chevronné et des partenaires réputés, l'option doctorale s'adresse aux étudiants qui souhaitent développer une expertise approfondie quant au rôle du droit dans la promotion, la gouvernance et l'encadrement de l'innovation, de la science et des nouvelles technologies, et ce, dans une perspective de droit comparé ouverte à la réalité des économies émergentes.

UNE SCOLARITÉ SOLIDE AVEC UNE OFFRE DE COURS ÉTOFFÉE

L'option doctorale se caractérise par une offre de cours permettant aux étudiants de réfléchir aux enjeux légaux, réglementaires et éthiques de l'innovation, de la science et des technologies dans des domaines variés, incluant les biotechnologies et les sciences médicales, les technologies de l'information, les ressources naturelles et l'environnement.

UNE APPROCHE THÉORIQUE ET APPLIQUÉE

L'enseignement est dispensé dans des perspectives théoriques et appliquées par l'entremise d'interventions de professeurs et de professionnels de haut calibre. À cela s'ajoute, l'opportunité de réaliser des stages au sein d'organisations publiques et privées au Canada et à l'étranger.

L'INTERNATIONALISATION ET LE DROIT COMPARÉ

Grâce au soutien de ses partenaires étrangers et du réseau international de la Faculté de droit, l'option doctorale est marquée sous le sceau de l'internationalisation et du droit comparé. Chaque année se tiendra une école d'été à l'intention des étudiants du programme dans une université partenaire. Des professeurs invités en provenance de l'étranger viendront enrichir la perspective de droit comparé.

DE LA THÈSE À LA CARRIÈRE

La solide scolarité jointe à la rédaction d'une thèse de doctorat fourniront aux étudiants des atouts pour entamer une carrière en milieu universitaire comme chercheur et professeur, ainsi qu'en consultation ou à titre d'expert au sein d'organisations privées et publiques.